



Commune de RÉMUZAT

## **Procès-verbal de séance du Conseil Municipal du jeudi 22 août 2024 à 19h00.**

L'an deux mille vingt-quatre, le 22 août à 19 heures 00, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Olivier SALIN, Maire.

Etaient présents : Mmes Caroline PONS, Delphine VIGNES et, MM. Éric BOLLARD, Bastien BOURGEAUD, Bruno CUVELARD, Jean-Jacques DREVET, Loïc INIZAN, Étienne LATIL, Olivier SALIN, Thierry SERRE.

Absents excusés : Mme Chantal AUBERY pouvoir à M. Éric BOLLARD

Date de la convocation du Conseil Municipal : 14/08/2024.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 11.

Quorum : 6

Secrétaire de séance : Thierry SERRE

### **Ordre du jour**

- Validation du compte-rendu du Conseil Municipal du 18 juillet 2024
- Maison des Vautours :    avenant N°3 lot 10 électricité  
                                  avenant N°2 lot 07 menuiseries extérieures alu et  
                                  serrurerie
- Cure : attribution des marchés
- Maitrise d'œuvre travaux DECI
- Emprunt choix banque durée
- Camping : prolongation date d'ouverture et achat caravane
- Conventions Ardèche Drôme Numérique pour déploiement de la fibre optique
- Projet éclairage public LED (SDED)
- Infos diverses

### **1) Validation du procès-verbal du Conseil Municipal du 18 juillet 2024**

POUR : 11	CONTRE : 0	Abstentions : 0
-----------	------------	-----------------

## **2) Maison des Vautours**

### **2-1 Avenant N°3 lot N°10**

Avenant N°3 au marché LOT 10 électricité courant faible et fort  
Entreprise titulaire : CONTACT ELECTRICITE 26400 CREST  
Rappel l'avenant 1 avait été refusé le 30 mai et l'avenant 2 le 4 juillet.

#### ***Modifications introduites :***

- l'interphone est obligatoire. Il avait été chiffré en option dans le marché. Option qui n'avait pas été retenue. Montant 2 690.58 € HT
- Mme FROBERT : « *les néons qui ont été présentés, avaient fait l'objet d'un déclasserment de gamme lors de la négociation. Au final, ils apparaissent peu qualitatifs et il est préférable de s'orienter vers un nouveau modèle plus en accord avec l'ensemble des espaces qui relèvent d'exigences soignées* »  
montant : 960 € HT

#### ***Incidences financières :***

Montant initial du marché :39 900.58 € HT

***Montant de l'avenant : 2 690.58 + 960 = 3 650.58 € HT***

Nouveau montant du marché de travaux :39 900.58 + 3 650.58 = 43 551.16 € HT

le maire est autorisé à signer l'avenant avec l'entreprise CONTACT ELECTRICITE

POUR : 11	CONTRE : 0	Abstentions : 0
-----------	------------	-----------------

### **2-2 Avenant N°2 lot N°07**

Avenant N°2 au marché LOT 07 menuiseries extérieures alu et serrurerie  
Entreprise titulaire : SAME 26110 Nyons

***Modification introduite : Mme FROBERT : « suppression des persiennes coulissantes bois métal suppression garde-corps »***

#### ***Incidences financières :***

Montant initial du marché :72 093.75 € HT

Montant de l'avenant N°1 : 4 388.54 € HT

Montant marché : 76 482.29 € HT

**Avenant N°2 : - 7 627.05 € HT**

Nouveau montant du marché de travaux : 76 482.29 – 7 627.05 = 68 855.24 € HT

le maire est autorisé à signer l'avenant avec l'entreprise SAME

POUR : 11    CONTRE : 0    Abstentions : 0
--

### **3) Maison des associations Cure**

#### Rappel des lots :

LOT 01 : fondations spéciales/ démolitions/ VRD/GO/Aménagement extérieurs/ étanchéité **attribué le 18 juillet à l'entreprise RODARI**

LOT 02 : menuiseries extérieures alu/ occultations **attribué le 18 juillet à l'entreprise SAME**

LOT 03 : doublage /cloisons/plafonds/faux plafonds **négociation**

LOT 04 : menuiseries intérieures bois **attribué le 18 juillet à l'entreprise SAME**

LOT 05 : revêtements de sols carrelage/faïence **attribué le 18 juillet à l'entreprise RESSEGAIRE**

LOT 06 : désamiantage **infructueux**

LOT 07 : serrurerie **attribué le 18 juillet à l'entreprise SMF**

LOT 08 : plateforme élévatrice **attribué le 18 juillet à l'entreprise COPAS ASCENSEURS**

LOT 09 : peinture/nettoyage **infructueux**

LOT 10 : plomberie/sanitaires/Chauffage/ Ventilation/Climatisation **négociation**

LOT 11 : électricité **négociation**

Après négociation, les maitres d'œuvre proposent que nous retenions les entreprises suivantes :

- **LOT 03 DOUBLAGE/CLOISONS/PLAFONDS/FAUX PLAFONDS**, l'entreprise **DUFOUR** à Nyons 26110.

pour un montant de **62 174.90€ HT (inférieur à l'estimation des architectes qui était de 63 000 € HT)**

- 
- **LOT 06 – DESAMIANPAGE**, l'entreprise **CLEARSTONE** 26200 MONTÉLIMAR pour un montant de **24 000 € HT (supérieur à l'estimation des architectes qui était de 15 000 € HT)**
-

- **LOT 10 – PLOMBERIE /SANITAIRES/CVC, l'entreprise LARGIER 26110 NYONS pour un montant de 95 051.31 € HT (supérieur à l'estimation des architectes qui était de 82 000 € HT)**
- 

- **LOT 11 – ELECTRICITE CFA, l'entreprise PROVENCE ELECTRICITE 84150 JONQUIÈRES pour un montant de 51 272.10 € HT (supérieur à l'estimation de base des architectes qui était de 42 000 € HT)**

les marchés sont attribués aux entreprises DUFOUR, CLEARSTONE, LARGIER, PROVENCE ELECTRICITÉ et le maire est autorisé à signer les actes d'engagement

POUR : 7	CONTRE : 1	Bruno CUVELARD
Abstentions : 3	Éric BOLLARD	Chantal AUBERY
Loïc INIZAN		

Toujours pas de peintre. Relance début septembre.

#### **4) maîtrise œuvre travaux DECI**

Reporté. A dissocier entre AEP et DECI ... Budget eau ou principal ?

POUR :	CONTRE :	Abstentions :
--------	----------	---------------

Point 4 ajourné

## 5) emprunt 300 000€

Prêt échéances trimestrielles constantes

<b>BANQUE</b>	<b>durée 10 ans</b>	<b>durée 15 ans</b>
<b>CREDIT AGRICOLE</b>	taux : 3,67% échéances : 8 994,21 € coût annuel: 35 976,84 € montant des intérêts : 59 768,59 €	taux : 3,90% échéances : 6 627,94 coût annuel : 26 511,76 € montant des intérêts: 97 676,61 €
<b>CAISSE D'EPARGNE</b>	taux :4,04% échéances : 9 154,04 € coût annuel : 36 616,16 € montant des intérêts : 66 161,60 €	taux : 4,20 % échéances : 6 764,65 € coût annuel : 27 058,60 € montant des intérêts : 105 879 €

Prêt à annuité réduite (la première échéance est fixée à moins de 1 an de la date de déblocage)

<b>CREDIT AGRICOLE</b>	<b>10 ans</b>	<b>15 ans</b>
taux	3,0180 %	3,4051 %
échéance annuelle constantes réduites	35 201,54 €	25 872,07 €
montant des intérêts	52 015,42 €	88 081,04 €

le maire est autorisé à contracter un prêt au CREDIT AGRICOLE prêt à annuité réduite sur 10 ans

POUR : 11 CONTRE : 0 Abstentions : 0

## **6) Camping**

Actuellement, nous avons des réservations jusqu'au 30 septembre.  
La date de fermeture du camping est fixée au 15 septembre.

**Prolongation de la date de fermeture du camping** : jusqu'au 30 septembre et éventuellement jusqu'au 15/10 en fonction des réservations

POUR : 11	CONTRE : 0	Abstentions : 0
-----------	------------	-----------------

**Prolongation du contrat de M STROOP chef de camp jusqu' au 30 septembre ou plus en fonction des réservations.....max au 15 octobre**

POUR : 11	CONTRE : 0	Abstentions : 0
-----------	------------	-----------------

***Achat caravane Dakota 800€ et une caravane ANDRE pour 500€ soit un total de 1300€***

POUR : 11	CONTRE : 0	Abstentions : 0
-----------	------------	-----------------

## **7) Conventions Ardèche Drôme Numérique pour déploiement de la fibre optique**

Proposition de conventionnement pour déployer le réseau public de fibre optique ADN sur des propriétés de la commune.

En Ardèche et en Drôme, les collectivités se mobilisent pour l'aménagement numérique de leur territoire ; Au moment où les opérateurs privés déploient leur réseau de fibre à la maison dans les grandes villes, l'intervention publique est nécessaire pour assurer l'égalité d'accès au très haut débit, sur l'ensemble du territoire. C'est la mission d'ADN (Ardèche Drôme Numérique) qui construit un vaste réseau de fibre optique.

Pour réaliser ce projet de service public, porté et financé par les collectivités, ADN est autorisé à intervenir sur les propriétés privées ; Les études préalables au déploiement ont permis de définir que le réseau fibre optique passera en partie sur les propriétés de notre commune.

ADN a donc besoin de notre autorisation pour réaliser les travaux d'installation. Une convention est proposée.

- Convention pour le déploiement d'un câble de fibre optique à l'extérieur de murs ou en façade de l'école (cadastré D 0863 6 place Louis Latil)

*Autoriser le maire à signer la convention avec ADN*

POUR : 11    CONTRE : 0    Abstentions : 0
--

- Convention de droit d'usage du domaine privé pour l'installation d'équipements de communication électroniques (cadastre E 0768 au lotissement + A 0287 cabanon poste de relevage Saint-Auban +A 0284 près de chez Roux )

*Autoriser le maire à signer la convention avec ADN*

POUR : 11    CONTRE : 0    Abstentions : 0
--

- Convention d'installation, de gestion, d'entretien et de remplacement de lignes de communications électroniques à très haut débit en fibre optique avec ADTIM FTTH.

ADTIM FTTH a pour objet d'exploiter le Réseau de communications électroniques à très haut débit du territoire du Syndicat Mixte Ardèche Drôme Numérique dans le cadre d'une convention de délégation de service public pour le Syndicat ADN

*Autoriser le maire à signer la convention avec la société ADTIM FTTH (Groupe AXIONE)*

POUR : 11    CONTRE : 0    Abstentions : 0
--

### **8) Projet éclairage public LED (SDED)**

Bruno CUVELARD a rencontré le SDED (Anne-Valérie DEGOUTTE) pour un avant - projet sommaire de rénovation de l'éclairage public au centre du village et près de la gendarmerie.

Dossier en cours

**9) Congrès des maires Départemental et National: participation de la commune**  
**Congrès Départemental et Salon des collectivités 2024** organisé par l'AMF26 le mercredi 16 octobre 2024 toute la journée au Palais des Congrès Jacques CHIRAC à Valence.

Tous les élus et collaborateurs des Mairies et Intercommunalités peuvent y participer. L'invitation aux élus avec le formulaire d'inscription sera adressée début septembre dans toutes les Mairies et intercommunalités de la Drôme.

Pour rappel les frais d'inscription pour l'édition 2023 étaient de **40 euros** et comprenaient le repas assis à table.

**Prise en charge des frais d'inscription par la commune**

**Qui souhaite y participer ?** Olivier SALIN et sera proposé aux employés

POUR : 11	CONTRE : 0	Abstentions :0
-----------	------------	----------------

**Congrès national :**

**Du 19 au 21 novembre 2024** se tiendra le 106ème Congrès des Maires et des Présidents d'Intercommunalités de France - Salon des Collectivités à Paris.

Les frais d'hébergement et de transport pour l'édition 2023 étaient de :

- Pour 1 personne partageant sa chambre : 450 euros par personne (train + 2 nuits d'hôtel + petits déjeuners)
- Pour 1 personne en chambre seule : 675 euros par personne (train + 2 nuits d'hôtel + petits-déjeuners)

Les frais d'inscriptions par congressiste étaient de 95€.

**Prise en charge des frais de transport, de stationnement, d'hébergement et d'inscription par la commune**

**Qui souhaite y participer ?** Olivier SALIN et Bastien BOURGEAUD

POUR :11	CONTRE : 0	Abstentions :0
----------	------------	----------------

**10) contrat JVS**

Le contrat pour les logiciels finances, ressources humaines, Etat Civil, élections... prend fin au 31 octobre 2024.

JVS propose le contrat HORIZON VILLAGE INFINITY : 4 350 € HT /an pendant 3 ans (Panneau Pocket inclus)

le maire est autorisé à signer le contrat avec JVS

POUR : 11	CONTRE : 0	Abstentions :0
-----------	------------	----------------



## 11) infos diverses:

### ➤ **Carte communale** devis CROUZET

Il s'agit de la reprise de la procédure d'élaboration de la carte communale. la proposition a été établie sur la base des pièces du dossier de carte communale provisoire de 2020, plus compléments et modifications à y apporter jusqu'à l'approbation afin que la CC :

- traduise fidèlement le projet communal
- Respecte la réglementation en vigueur
- Soit établie au format CNIG en vue de son dépôt sur le Géoportail de l'Urbanisme. Lors du premier marché, la mise au format CNIG n'était pas demandée. Elle est désormais obligatoire.

Coût total de la reprise + Géoportail : 6 960 € HT

### ➤ **Maison des Vautours** : vendredi 26 juillet Olivier SALIN, Eric BOLLARD et Bruno CUVELARD ont assisté à une réunion préparatoire à l'inauguration de la maison des Vautours PNR Sahune.....prochaine réunion le 20 septembre à Rémuzat

### ➤ Mercredi 28 août 2024 dernier marché artisanal avec animation musicale place du Champ de Mars.

### ➤ Samedi 07 septembre 2024 **Vide-greniers** place du champ de Mars.

### ➤ Samedi 07 septembre concours de boule à Cornillac

### ➤ Tournée cantonale le jeudi 12 septembre 2024 à 14H30 pas possible pour Olivier SALIN, seront présents Étienne, Bruno, Loïc.

### ➤ Samedi 14 septembre 2024 **Challenge Dédé CORNILLAC**.

### ➤ Mercredi 25 septembre 2024 à 18h00 Inauguration « container ma bouteille s'appelle revient » esplanade des pompiers. Conteneur à destination du Local des producteurs

### ➤ Samedi 05 octobre 2024 **AG départementale AMR26** à 09h00 à MARSAZ. Qui représentera la commune ? Excuses à faire

La drômoise le 13 septembre.....organiser un point de ravitaillement

Loïc explique que l'observation de la SOCOTEC sur l'éclairage de secours de l'école a été levée

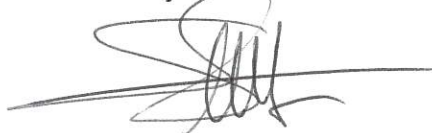
Éric BOLLARD et Bruno CUVELARD demandent à ce que la facture de BODET CAMPANAIRE ne soit pas réglée tant qu'ils n'ont fourni une nouvelle corde pour la chapelle. Bruno contactera BODET début septembre

Jean-Jacques DREVET demande où en est le projet de ralentissement dans la traversée du village.

### Prochain conseil :

**La séance est levée à : 20H51**

Le secrétaire de séance  
Thierry SERRE



### Délibérations examinées :

- DEL-01-22082024 Maison des vautours avenant 3 lot 10 électricité
- DEL-02-22082024 Maison des vautours avenant 2 lot 07 menuiseries extérieures
- DEL-03-22082024 Maison des associations Cure : attribution des marchés lots 3+6+10+11
- DEL-04-22082024 emprunt 300 000€ CA aménagements bâtiments
- DEL-05- 22082024 camping prolongation ouverture
- DEL-06-22082024 camping prolongation CCD chef de camp
- DEL-07-22082024 camping achat de 2 caravanes
- DEL-08-22082024 convention ADN déploiement fibre optique prop cne école
- DEL-09-22082024 convention ADN déploiement fibre optique prop cne Saint-Auban
- DEL-10-22082024 convention ADTIM entretien fibre optique
- DEL-11-22082024 prise en charge frais congrès départemental des Maires Valence
- DEL-12-22082024 prise en charge frais congrès national des Maires Paris
- DEL-13-22082024 contrat JVS HORIZON INFINITY

Le Maire,  
Olivier SAUJON

